

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JANVIER 2008

A l'ouverture de la séance, le compte rendu du conseil municipal du 13 décembre a été approuvé à l'unanimité, une modification est à apporter sur la liste des présents : Jean Yves CHAUVAT était absent, Robert CORRIER était absent excusé.

---

### N° 001.08 - SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX AUTONOMES - CONVENTION

La ville de Montreuil-Bellay est liée à la Société Protectrice des Animaux Autonomes par une convention annuelle. Pour l'année 2008, l'association propose une nouvelle convention divergeant de l'ancienne sur différents points :

- le délai d'intervention est porté de 48 à 72 h maximum
- leurs services n'interviendront que pour récupérer un animal capturé
- et ce après envoi d'un fax et non sur simple appel téléphonique
- la cotisation est portée de 0.200 à 0.204 € ht par habitant

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention présentée avec la Société Protectrice des Animaux Autonomes - promenade de la Baumette – ANGERS,
- **DIT** que cette convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2008 à l'article 6281,
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, des démarches et signatures nécessaires à cette opération.

***A cette occasion Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'environ une dizaine de chiens devant faire l'objet de déclaration en mairie sont répertoriés sur la commune.***

### N° 002.08 - SALLE GUILBAULT – CONTRAT TERRITORIAL UNIQUE- DEMANDE DE SUBVENTION

Par délibération n° 104.07 du 12 octobre 2007, le conseil municipal a décidé d'attribuer à la société COUGNAUD la réalisation d'un espace multifonctionnel au stade en remplacement de la salle GUILBAULT. Le permis de construire a été déposé fin décembre 2007 pour une réalisation qui doit s'achever en mars.

Le 25 mai 2007 par délibération n° 053.07, le conseil municipal a décidé de déposer des dossiers de subvention auprès du conseil général et du Contrat Territorial Unique (C.T.U.) Cependant, dans cette délibération, le montant sollicité auprès du C.T.U. était de 31 500 € alors que le dernier projet d'avenant à ce contrat affecte au projet 119 217 € Il est donc proposé d'adopter une délibération reprenant ce montant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **CONFIRME** sa volonté de réaliser avant fin mars 2008 la construction d'un espace municipal associatif polyvalent,
- **ARRETE** le projet à 220 100 € HT,
- **SOLLICITE** l'inscription de l'opération au titre du contrat territorial unique.
- **ARRETE** le plan de financement tel qu'il suit :

_C.T.U.	119 217.00 €
_Conseil Général	42 000.00 €
_Commune	58 883.00 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de mener toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

**N° 003.08 - AFFAIRES SCOLAIRES - VISITE DE L'USINE DE LASSE –  
CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE  
DEVELOPPEMENT**

Dans le cadre de sa charte d'environnement et afin de sensibiliser le public à la thématique des déchets, la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement propose des visites de site. Pour encourager les écoles à répondre favorablement, la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement s'engage à prendre 50 % du coût du transport à sa charge après signature avec la collectivité d'une convention finalisant l'opération;

L'école de Méron ayant souscrit à cette démarche en souhaitant que la classe de CM1 - CM2 visite l'usine de valorisation énergétique de Lasse le vendredi 18 janvier 2008, il est proposé la signature d'une telle convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention présentée avec la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement,

- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, des démarches et signatures nécessaires à cette opération.

***Il est précisé que le coût de ce déplacement s'élève à environ 181.00 €.***

**Monsieur Robert CORRIER rentre en salle de séance après le vote de la délibération n° 003**

**N° 004.08 - LA HERSE - DIAGNOSTIC THERMIQUE**

Au budget 2007 a été inscrite la réalisation d'une étude thermique préalable, nécessaire à des travaux d'envergure au groupe scolaire de La Herse.

Le mercredi 12 décembre 2007, le cabinet INDIGO a rendu compte de son étude réalisée courant novembre.

M. Jean-Luc BOURNEL, rapporteur de la commission Education et Activités Sportives présente les conclusions de cette étude d'où il ressort que par rapport aux nouvelles normes, cet établissement construit depuis plus de 30 ans, présente des chiffres satisfaisants. Il a été constaté une bonne gestion du bâtiment permettant d'assurer une moindre dépense d'énergie.

En ce qui concerne l'acoustique, des aménagements peu onéreux permettraient d'améliorer l'environnement sonore des élèves, enseignants et agents de service dans les restaurants scolaires et le hall.

Compte tenu des conclusions de l'étude,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** la décision de mener, en priorité, son action :

- sur l'amélioration acoustique,
- sur la pose de double vitrage notamment dans les salles de classe, en donnant priorité à celles situées au Nord et à l'Est
- sur la peinture extérieure à réaliser en tenant compte esthétiquement de la présence de la Maison de l'Enfance.

**N° 005.08 - AVANCES SUR SUBVENTIONS 2007**

Monsieur MAINFROY, Adjoint aux Finances expose à l'assemblée que la ville subventionne de manière conséquente les associations suivantes (en % de leur budget) :

Centre Social :	40 %
OGEC :	50 %

Afin d'éviter des ruptures de financement au début de leur exercice budgétaire, il convient de leur verser une avance sur la subvention 2008 à hauteur du tiers de la subvention versée en 2007 soit pour :

Le Centre Social :	103 000 €
L'OGEC :	12 233 €

De même par convention validée en séance du 9 décembre 2005 (délibération n° 122.05), le conseil a décidé de participer au financement des classes de découverte, de l'arbre de Noël et des fêtes de fin d'année organisés par l'association des parents d'élèves des trois écoles publiques de Montreuil Bellay. Cette convention prévoit un étalement des versements avec une première échéance équivalente au tiers de la subvention escomptée pour l'année au titre des classes de découverte soit pour 2008 : 1 748 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCORDE** une avance sur la subvention 2008 au profit du Centre Social pour un montant de **103 000 €**.
- **ACCORDE** une avance sur la subvention 2008 d'un montant de **12 233 €** à l'OGEC.
- **ACCORDE** une avance sur subvention 2008 d'un montant de **1 748 €** à l'association des parents d'élèves des Ecoles Publiques, dans le cadre de la convention, dès qu'elle se sera acquittée de ses obligations conventionnelles.
- **DIT** que les crédits correspondants seront ouverts aux comptes 6574852 (12 233 €), 657480 (1 748 €) et 657481 (103 000 €) du Budget Primitif 2008.

Il est signalé à ce sujet qu'il sera nécessaire d'adopter lors du vote du budget une subvention au moins égale à ce montant.

#### **N° 006.08 - AFFAIRES CULTURELLES - FONCTIONNEMENT DE LA LIGNE PARTENARIAT SERVICE CULTUREL - ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Par délibération n°60.03 du 21 mars 2003, le conseil municipal a validé la création d'une ligne budgétaire 62322 "activités culturelles avec les associations" et ses modalités de fonctionnement.

Le développement des activités culturelles conduit la commission à proposer de faire évoluer le fonctionnement de cette ligne en l'élargissant aux actions et animations à vocation culturelles ou artistiques. De même, il est proposé que l'aide technique se traduise par la prise en charge de location de matériel mais aussi de l'achat de fournitures.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ANNULE** la délibération n° 060.03 du 21 mars 2003,
- **ADOpte** la délibération suivante :

Dans le cadre du budget du service culturel est créée une ligne budgétaire du compte 62322 « Activités culturelles avec les associations ».

Cette ligne budgétaire est ouverte aux associations proposant des actions ou animation à vocation culturelle ou artistique. L'objectif est de développer le partenariat entre les associations locales et le service culturel. Ce crédit permet d'apporter un appui technique ou une aide à la réalisation de supports de communication lors d'une manifestation. L'aide technique se traduit par la prise en charge de locations de matériels ou d'achats de fournitures. L'appui à la communication se traduit par une valorisation de l'activité réalisée par le service culturel ou une prise en charge directe des coûts.

Les conditions de mise en œuvre sont les suivantes :

- la demande est adressée en mairie au moins un mois avant la manifestation. Cette demande est accompagnée du projet de manifestation et du budget prévisionnel correspondant.
- Au regard du dossier fourni, la commission « Animation Sociale et Culturelle » fixe le montant maximal de l'attribution et en informe le Conseil Municipal. (Remarque : Dans tous les cas l'aide est plafonnée à 750 € par manifestation, par association et par an.)
- La manifestation se déroule en partenariat avec le service culturel. Il en est fait mention sur tous les supports de communication.

## **N° 007.08 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT - RAPPORT D'ACTIVITE 2006**

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au journal officiel du 13 juillet 1999,

En application de l'article L 5211-39 du C.G.C.T.,

Le rapport d'activités 2006 de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement a été présenté au conseil municipal. Messieurs Paul LOUPIAS et Michel ARNAUD, délégués de la commune à l'organe délibérant de cet établissement public de coopération intercommunale ont été entendus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- PREND ACTE

**A ce sujet, Monsieur le Maire informe l'assemblée des gros travaux qui seront réalisés en 2008 par la CASLD sur le territoire cantonal :**

**- Doublement de la capacité actuelle de la station d'épuration de Presle, de 6 000 Eq/H à 13 000 Eq/H, les installations existantes seront utilisées, cette station concerne les effluents industriels.**

**- Réhabilitation de la station d'épuration de la Durandière, qui reçoit durant la période des vendanges les effluents viticoles augmentant de façon importante le volume à traiter.**

**Monsieur Michel ARNAUD précise que les budgets annexes devraient s'équilibrer pour l'année 2008, notamment en ce qui concerne les déchets ménagers gérés par la SEMAE.**

## **N° 008.08 - DECISION ADMINISTRATIVE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des délégations qui lui ont été attribuées par délibération n° 46.01 en date du 23 mars 2001, il a pris les décisions administratives annexées à la présente délibération détaillées ci-après :

- 10.2007 – portant avenant n° 2 au contrat d'assurances "auto-fleet" portant adjonction du véhicule Renault Master immatriculé 892 ZX 49

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- PREND ACTE

## **N° 009.08 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Des propriétaires d'immeubles bâtis, dont la liste est dressée ci-dessous, ont fait valoir leur intention de vendre des biens qui sont soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) prévu aux articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Immeuble bâti sis : 70, rue de la Mairie Section BI N° 26 d'une superficie de 98 m <sub>2</sub>	DOMMEE née LEBREC Claudine
Immeuble bâti sis 257, ruelle du Pain perdu Balloire Section A n° 2410 et 2445 d'une superficie de 611 m <sub>2</sub>	Consorts BEAUTOUR - DARDENNE
Immeuble bâti sis 76, rue du Docteur Gaudrez Section BI n° 321 p d'une superficie de 229 m <sub>2</sub>	Association MONTALEMBERT
Immeuble bâti sis Rue de Loudun Section BM n° 362 d'une superficie de 1000 m <sub>2</sub>	JOLIVET André et son épouse MOULIN Michelle

Vu la délibération n° 157.03 du 19 septembre 2003 instaurant un droit de préemption au bénéfice de la commune de Montreuil-Bellay,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **RENONCE** au droit de préemption sur les biens cités plus haut.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les documents d'urbanisme correspondants.

#### **N° 010.08 - AFFAIRES IMMOBILIERES - LOCATION - PARCELLES BL 296 ET 297**

La commune est propriétaire des parcelles BL 296 et 297 au lieu-dit Les Guetteries près du garage des bennes et de la balayeuse. Monsieur Joseph LOYEN a fait savoir qu'il serait intéressé pour louer ces terrains pour faire pâturer ses chevaux.

Considérant l'emplacement et les caractéristiques de ces parcelles,

Vu l'article L2241-1 du C.G.C.T.,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la mise à disposition, à titre gracieux les dites parcelles à Monsieur LOYEN sous réserve que le terrain soit clos et correctement entretenu et que les animaux ne soient pas laissés la nuit.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure avec l'intéressé une convention précaire et révocable.

#### **N°011.08 - SEMAINE FEDERALE DE CYCLOTOURISME - CONVENTION COFSIC**

Du 3 au 10 août 2008, se déroulera sur Saumur et sa région la 70<sup>ème</sup> semaine fédérale internationale du cyclotourisme. Il est proposé de mettre à disposition un point d'accueil de randonnée le samedi 9 août 2008.

Les membres de la commission émettent un avis favorable, ils proposent au conseil municipal de signer une convention avec le Comité d'Organisation réglant les relations entre le partenaire (la ville de Montreuil-Bellay) et le COSFIC (comité d'organisation). Dans ce cadre, la ville est chargée de mettre en place un point d'accueil permettant d'assurer la restauration de 1 000 à 1 500 randonneurs et d'en assurer la logistique.

Vu l'article L 2121-29 du C.G.C.T.

Considérant les retombées positives d'une telle manifestation et la mobilisation du réseau associatif qu'elle génèrera,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Comité d'Organisation de la Semaine Fédérale de Cyclotourisme,
- **DECIDE** de localiser le point d'accueil dans la cour de la médiathèque comprenant un point d'eau, des toilettes et un abri en cas de mauvais temps.

***Monsieur le Maire précise que ce dossier est suivi par Claude BOSSE et qu'il serait souhaitable que la restauration et la fourniture de boissons soient réalisées par des professionnels.***

#### **N° 012.08 – PAYS SAUMUROIS - RAPPORT D'ACTIVITES 2007**

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au journal officiel du 13 juillet 1999,

En application de l'article L 5211-39 du C.G.C.T.,

Le rapport d'activités 2007 du Syndicat Mixte du Pays Saumurois a été présenté au conseil municipal. Monsieur Paul LOUPIAS et Madame Jocelyne MARTIN, délégués de la commune à l'organe délibérant de cet établissement public de coopération intercommunale ont été entendus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- PREND ACTE

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATION

### PNR – CIRCULATION DE VEHICULES MOTORISES SUR LES CHEMINS

Afin de préserver les espaces naturels sensibles, le Conseil Municipal adopte la proposition de la Commission DETE consistant à prendre un arrêté interdisant la circulation des véhicules motorisés sur les chemins de la commune excluant les véhicules professionnels, notamment agricoles.

### PARC EOLIEN – ABO WIND

Un rendez-vous aura lieu avec cette société en présence des adjoints et de Jean-Luc POUPIN, afin que le déroulement de cette affaire se déroule dans la clarté.

Il est rappelé que la ville n'a pas de position de principe sur ces dossiers si ce n'est celle que les procédures se déroulent en toute clarté.

### Monsieur Michel ARNAUD quitte la salle de séance

### PROPOSITIONS D'INSCRIPTION DE CREDITS – BP 2008

Le Conseil Municipal propose dans le cadre de la préparation du Budget 2008, l'étude des opérations ci-après, en tenant compte des priorités et des crédits disponibles :

Commission	Opération	Montant
D.E.T.E.	Avenue des Fusillés	15 000 €
	Boulevard des Marronniers	6 000 €
	Illuminations de Noël (1)	10 000 €
	Sonorisation Eglise (priorité)	13 500 €
INFRASTRUCTURES	Aménagement de sécurité rue des Terriers	1 750 €
	Barrières de sécurité Chemin Martellière (2)	5 000 €
	Mise en sécurité chemin piétonnier rue de la Seigneurie	2 100 €
	Mise en place parcs à vélos (3)	1 440 €
	Construction de bordures et caniveaux	
	Rue des Rochettes : 5 300 € )	
	Rue du Bellay : 13 500 € )	
	Rue de la Boule d'or : 3 750 € )	
	Rue des Villiers Panreux : 2 280 €)	24 830 €
	Réfection et aménagement bordure trottoirs	
Avenue des marronniers ( <b>priorité</b> )	2 700 €	
Bd des Martyrs de la Résistance	1 075 €	
Entretien des chemins (enrobé à froid) (4)	9 620 €	
ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE	Acquisition d'un équipement informatique	4 200 €
	Acquisition panneau sucette	1 750 €
	Semaine HIP HOP activités associatives avec la Closerie	400 €
LOISIRS ET VIE DE QUARTIERS	50 Barrières	2 200 €
	Un vitabri	1 100 €
	Matériel bas canoë	
	Store banane : 500 € )	
	Réfrigérateur congélateur : 400 € )	
	Armoire 400 € )	1 300 €
	Espace François Mitterrand	500 €
	Installation Restos du Cœur	1 500 €
	Crédits de fonctionnement	1 500 €
	Crédit d'entretien des stands	500 €

## **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

(1) - M. Marc BONNIN signale que certaines illuminations semblent usagées, lors du changement il serait intéressant de prévoir des ampoules basse tension.

Mme Micheline MICHEL précise qu'aucune décoration n'est présente route de Loudun

M. Paul LOUPIAS expose qu'une réflexion de fond devra être menée sur l'ensemble des illuminations de la ville.

(2) – Il est décidé d'attendre l'aménagement du lotissement avant tous travaux

(3) – Cette installation doit tenir compte des travaux de la place G. Amy ; étudier le réemploi des parcs à vélos de l'école des Remparts

(4) - base tarifaire 2006, le devis ne sera fourni que fin Janvier

### **M. Denis AMBROIS a quitté la salle de séance après la présentation du rapport de la Commission DETE**

## **10 ANS DE LA CLOSERIE**

Le mois de Décembre est retenu pour la manifestation à organiser à l'occasion des 10 ans de la Closerie.

La réflexion porte sur les actions suivantes :

- Un spectacle jeune public
- Un spectacle tout public
- Une réalisation en arts plastiques qui resterait à la Closerie
- Des mini prestations des artistes déjà venus au Centre Culturel.

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Monsieur Jean MAINFROY rappelle que le recensement commence aujourd'hui jusqu'au 16 février 2008 et informe les conseillers municipaux qu'en cas de demande d'information de la population, il doit être précisé que les renseignements fournis à l'INSEE sont confidentiels et complètement indépendants des services fiscaux, aucun lien n'existe entre ces deux organismes.

La séance est levée à 20 H 45.

Jean MAINFROY,  
Secrétaire de séance